



Association
des Familles
de Charenton

VIDE-ARMOIRES DES FAMILLES

Place Aristide Briand - 94220 Charenton-le-Pont

MODALITÉS

Le *Vide-armoires des familles* de l'Association des Familles de Charenton vous offre la possibilité de vendre, sur la place Aristide Briand, vos vêtements, chaussures et accessoires vestimentaires dont vous n'avez plus l'utilité et qui encombrant vos armoires et placards.

Cette manifestation est dédiée à la vente exclusive de vêtements, accessoires vestimentaires, chaussures et linge de maison.

■ **Les mineurs ne peuvent tenir un stand qu'avec une autorisation signée de leurs parents.**

Ce vide-armoires est une manifestation extérieure pour laquelle les exposants doivent apporter leur matériel d'exposition.

- **Le déballage au sol est interdit.**
- **L'exposition des vêtements sur un (1) portant est autorisée.**
- L'AFC dispose d'un certain nombre de tables qui pourront être réservées lors de l'inscription au vide-armoires, au tarif de 5€ l'une. Un chèque de caution de 50€ par table sera alors demandé : celui-ci sera rendu aux exposants sur présentation du reçu de restitution paraphé par les agents municipaux.
- **Les locations le jour-même ne sont pas acceptées.**

Certaines règles doivent être respectées par chaque exposant

Ils doivent notamment :

■ **Se conformer** aux indications qui leur sont données par les responsables de l'Association des Familles de Charenton, portant un KWay blanc et un brassard **AFC**.

■ **Respecter les horaires**

La vente ayant lieu de 8 heures à 18 heures :

- ✓ Installation de 6 heures à 8 heures précises,
- ✓ Désinstallation **impérative à partir de 17 heures, pour un départ au plus tard à 18 heures**, pour laisser place aux services de nettoyage.

■ **Respecter le stationnement**

Les abords du lieu d'exposition sont interdits aux véhicules : les exposants doivent décharger leur matériel rapidement afin de dégager la voie publique dans les délais les plus brefs.

Par mesure de sécurité renforcée imposée par les autorités, aucun stationnement autour de la place n'est autorisé entre 8h et 18h.

✓

.../...

✓ Les emplacements autres de stationnement (parking Rue de la Mairie) sont indiqués sur les panneaux électroniques de la ville et les affichages municipaux.

■ **Respecter les mesures sanitaires en vigueur.**

■ **Laisser l'emplacement en l'état de propreté dans lequel il a été loué.**

À cet effet, chaque exposant recevra **un sac poubelle à déposer avant son départ dans l'un des containers disposés autour de la place.**

■ **Par mesure de sécurité**

✓ Les exposants doivent **s'assurer qu'aucun dommage ne peut survenir à un tiers**, par leur fait, **en respectant strictement** tous les marquages, alignements et indications diverses relatives au vide-armoires.

✓ Ils doivent veiller à la sauvegarde des lieux mis à leur disposition, notamment des **pelouses sur lesquelles aucun dépôt d'objet ne sera autorisé.**

■ L'AFC ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols ou dégradations qui seraient occasionnés aux biens et matériel d'exposition des exposants lors de cette manifestation.

■ Les personnes réservant leur(s) emplacement(s) sont tenues d'adresser à l'Association les documents d'inscription et leur paiement : les réservations ne seront effectives qu'à réception de ces documents.

■ Toute demande de remboursement ne sera acceptée, à moins d'avoir été adressée, par courrier ou par mail, au siège de l'AFC, 3 jours avant la date de la manifestation.

Tout exposant s'engage expressément à respecter les conditions de cette vente.

Quiconque ne respecterait pas l'une ces conditions sera immédiatement exclu de la manifestation et sans remboursement.

Il se verra en outre refuser son inscription à toutes manifestations ultérieures.

Fait à Charenton, le

Signature (précédée de la mention « lues et approuvées »